

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES
JEUDI 18 FEVRIER 2021 A 18H30

Effectif légal : 3

Membres en exercice : 3

Date de convocation : 12/02/2021

SIGNATURE DU TABLEAU DE PRESENCE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Hermine VITRAC
SECRETAIRE AUXILIAIRE : Isabelle MAURY, agent de la collectivité

Présents : Christian PAIR, Romain MARCAUD, Hermine VITRAC

Excusés :

Absents :

En préambule, Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, rappelle à l'assemblée qu'il ne peut prendre part au vote du **compte administratif** présenté ; le conseil devra donc désigner un président de séance pour ces points et le Maire devra se retirer après la présentation des résultats budgétaires. En revanche, le Maire vote bien le compte de gestion.

2021-001CDE / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 pour la CAISSE DES ECOLES et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents, déclare** que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2020 du BUDGET CAISSE DES ECOLES** par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-002CDE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Maire invite l'assemblée à procéder à l'**élection d'un Président de séance pour le vote du compte administratif** auquel il ne peut prendre part. M. Romain MARCAUD est désigné à l'unanimité.

Le détail des résultats est présenté. Pour mémoire, il est prévu de supprimer le budget de la caisse des écoles ; celui-ci devra donc rester inactif pendant 3 exercices au terme desquels la dissolution définitive pour être prononcée par le Conseil Municipal. Le solde de l'exercice 2020 pourra alors être intégré au budget principal. Dès 2021, les dépenses et recettes relatives aux affaires scolaires et à la cantine seront inscrites et réalisées sur le budget principal. Un fléchage des écritures par service dans le logiciel comptable permettra un suivi analytique si besoin.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

- délibérant sur le **compte administratif de l'exercice 2020** dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avoir constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

➤ à l'unanimité des membres présents (2 voix POUR)

1. **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		680.44		4 373.28		5 053.72
Opérations exercice	799.99		36 138.51	33 070.00	36 938.50	33 070.00
Total	799.99	680.44	36 138.51	37 443.28	36 938.50	38 123.72
Résultat de clôture	119.55			1 304.77		1 185.22
Restes à réaliser						
Total cumulé	119.55			1 304.77		1 185.22
Résultat définitif	119.55			1 304.77		1 185.22

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
4. **Vote et arrête** les résultats définitifs du BUDGET CAISSE DES ECOLES 2020 tels que résumés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de séance à 19h00